



Pour une meilleure compréhension de la place de la pêche et des Aires Marines Protégées dans l'Accord BBNJ et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT

18-19 mai 2026, Casablanca (Maroc)

**Présenté par: Djiby GUEYE, Chef Service
Aménagement/DARH/MPIMP**



Plan de la présentation

1. Environnement Physique

2. Cadre réglementaire

3. Etat des lieux de l'accord BBNJ

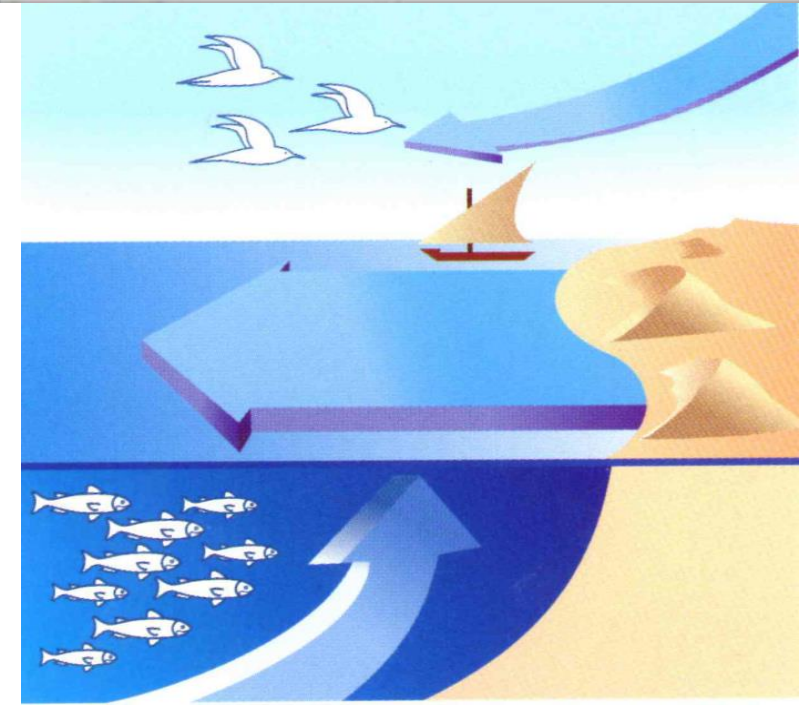
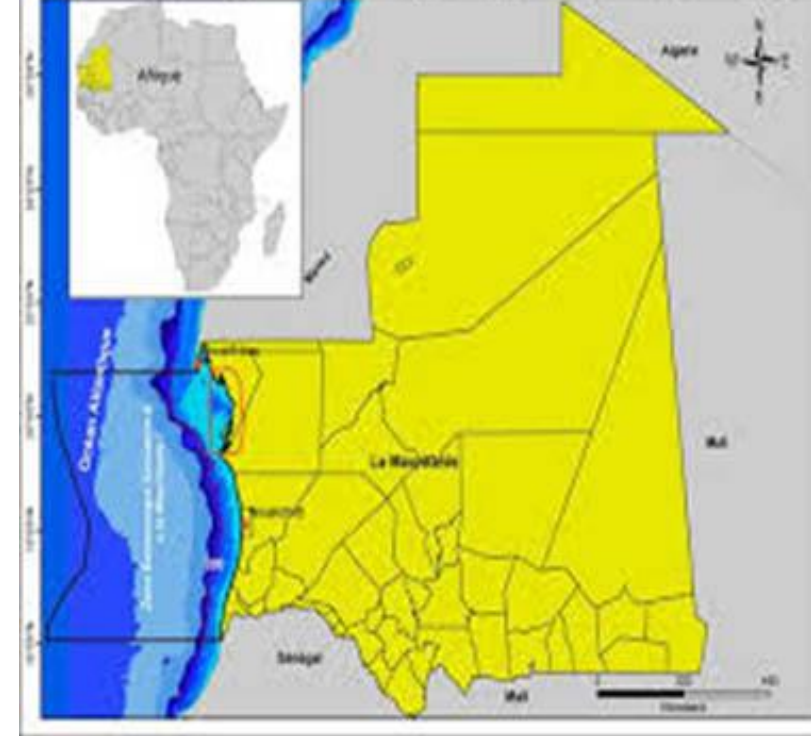
4. Etat actuel de la conservation du milieu marin et côtier

5. Outils pouvant aider à sa mise en œuvre

6. Défis/obstacles

1. Environnement physique

- Longueur de la côte : 750 km
- ZEE : 234 000 Km²
- Plateau continental: 34 000 Km²
- Zone naturellement privilégiée et qui tire sa richesse de:
 - Système d'Upwelling
 - Présence de hauts fonds (Banc d'Arguin)
 - Zone de balancement du front thermique (courant des Canaries et courant de Guinée)



2. Cadre institutionnel et réglementaire (1)

• Attributions du Département/Ministre (organigramme):

Mission générale: Concevoir, coordonner, promouvoir et assurer la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans les domaines de l'**exploitation** et de la **gestion durable des ressources halieutiques**.

Il est chargé de :

- L'aménagement et l'exploitation des ressources biologiques marines;
- La conservation, la préservation des ressources et de leur milieu ;
- L'élaboration et l'application des lois et règlements dans les domaines de son activité ;
- La surveillance des pêches et du contrôle dans les eaux sous juridiction nationale ;
- La coordination et le suivi de la lutte contre la pêche INN ;
- La préservation du milieu marin et la lutte en cas de pollutions marines.

2. Cadre institutionnel et réglementaire (2)

- Code des pêches :

- Système de gestion par quota avec détermination du TAC par espèces ou groupes d'espèces
- Exploitation de la ressource par plan d'aménagement et de gestion des pêcheries «Les plans d'aménagement ou de gestion constituent un outil pour la conservation et la gestion durable de la ressource halieutique. »



| Espèces ou cat. d'espèces/concession | TAC 2025 |
|--------------------------------------|-----------|
| Céphalopodes | 42 700 |
| Crevettes | 7 200 |
| Poissons pélagiques | 1 353 000 |
| Merlu | 10 093 |
| Poissons démersaux | 87 000 |
| Crabes | 400 |
| Thon | 24 000 |
| Langouste rose | 280 |
| Praires | 300 000 |

3. Etat des lieux de l'accord BBNJ

- **Processus** :

Signature initiale : Septembre 2023,

Ratification : La Mauritanie a officiellement ratifié l'accord en mai 2025, devenant ainsi l'un des premiers pays africains à finaliser ce processus.

Dépôt officiel : Le pays a déposé l'instrument d'acceptation en juin 2025 à Nice, lors d'une cérémonie de l'ONU.

- **Engagements** :

La Mauritanie s'engage à appliquer sur les hautes mers des mesures telles que :

La création d'aires marines protégées en haute mer;

Le partage équitable des ressources génétiques marines;

Le renforcement des capacités technologiques des pays en développement

- **Sur le plan juridique:**

Entrée en vigueur (effet juridique): Révision de la réglementation pour intégrer l'accord

- **Sur le plan institutionnel:**

Nomination d'un point focal: Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

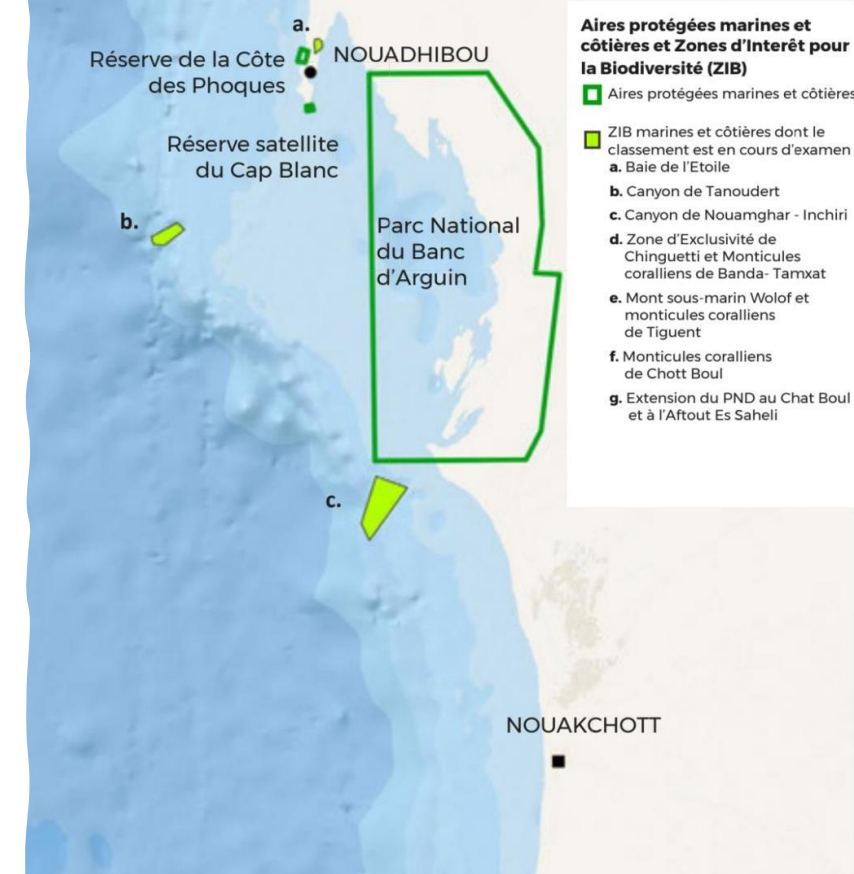


4. Etat actuel de la conservation du milieu marin (1)

La Mauritanie protège environ 5,5 % de sa zone marine. Elle se situe globalement à mi-chemin de l'atteinte de l'objectif 11 d'Aichi, ciblant à protéger 10% des zones marines et côtières avant 2020.

Les principales Aires Marines Protégées (AMP) de Mauritanie sont :

(a) Parc National du Banc d'Arguin (PNBA) : Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO (depuis 1989) et zone RAMSAR, c'est l'une des plus grandes AMP d'Afrique. Il abrite une biodiversité exceptionnelle (oiseaux migrateurs, mammifères marins) grâce à un phénomène d'upwelling (remontée de nutriments). Seule la pêche à la voile par les Imraguen y est autorisée.

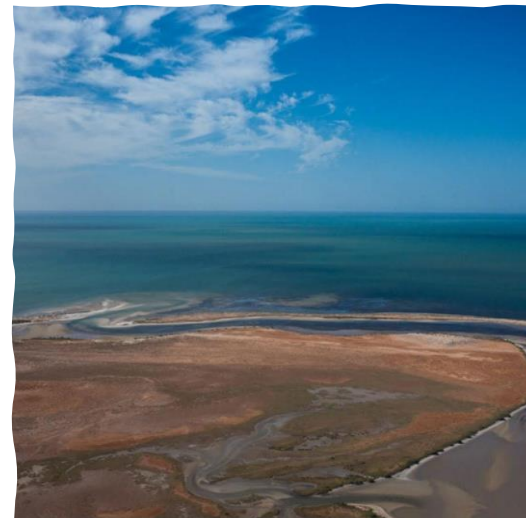


4. Etat actuel de la conservation du milieu marin (2)

(b) Parc National du Diawling (PND) : Créé en 1991, le PND est une aire protégée de 16.000 ha, classée comme site RAMSAR, en 1994, pour l'importance de ses Zones Humides.

(c) Baie de l'Étoile : Située au nord de Nouadhibou, déclarée réserve naturelle depuis le 09/12/2024 et est considérée en tant qu'aire protégée à usages multiples.

(d) Cap Blanc (Baie du Lévrier) : Zone importante située à Nouadhibou, notamment pour la protection de la dernière colonie de phoques moines au monde.



5. Outils pouvant aider à sa mise en œuvre



- Utilisation durable des ressources vivantes
- Mise en œuvre des instruments juridiques internationaux pertinents
- Renforcement de capacités



- Gestion durable des pêches
- Restauration des écosystèmes
- Aires Marines Protégées (AMP)



- Aménagement des Pêches et Aquaculture
- Harmonisation des Pêches et Législations
- Suivi, Contrôle et Surveillance



Le BACoMaB, Fonds Fiduciaire du Banc d'Arguin et de la Biodiversité Côtière et Marine
Un mécanisme de financement durable pour la sauvegarde de la biodiversité marine et côtière en Mauritanie

6. Défis/obstacles

- ✓ La pêche est une activité extractive menée avec autorisation (licence) du Ministre chargée des pêches
- ✓ La mer est devenue un terrain de confrontation entre plusieurs départements ministériels
- ✓ Manque de financement
- ✓ Développement de la recherche scientifique et partage des données
- ✓ Renforcement des capacités des gestionnaires des pêches/scientifiques pour une meilleure de l'accord
- ✓ Consolider les positions au sein des organisations sous-régionales et régionales des peches



Je vous remercie

